





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-184**

Séance publique du

13 avril 2018

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180413- lmc1131577-DE-1-1
Date de signature : 17/04/2018
Date de réception : mardi 17 avril 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS RELATIONS INTERNATIONALES 2018 ET SIGNATURE D'AVENANT À CONVENTION

Le 13 avril 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/04/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean BOULHOL, Madame Charlotte BENON à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Liliane PIERRON, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Catherine SILVESTRE, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Josyane SOLARI à Madame Irène MALAUZAT, Madame Françoise TERME à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et
Attractivité
Direction Attractivité et Coopération
Internationale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2018

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme MERGER Reine, Mme PIERRON Liliane

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DANS LE CADRE DE
L'APPEL À PROJETS RELATIONS INTERNATIONALES 2018 ET SIGNATURE D'AVENANT À
CONVENTION- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Conseil Municipal, par délibération N° 2016-200 du 2 mai 2016, a adopté la stratégie
Action internationale 2016-2020. Cette stratégie s'appuie sur deux axes :

- 1 - l'attractivité, le rayonnement du territoire par la valorisation de nos spécificités et avec toutes les actions conduites dans le cadre du marketing territorial,
- 2 - l'ouverture du territoire vers l'extérieur, permettant aux acteurs locaux de se projeter à l'international dans une logique de professionnalisation et de développement du territoire.

Le deuxième axe de cette stratégie prévoit la mise en place d'un appel à projet international pour développer l'internationalisation des acteurs associatifs de notre territoire.

Pour 2018, les projets ont été retenus pour l'octroi de subventions en fonction des critères suivants :

- la qualité globale du projet et sa complémentarité avec l'action internationale de la Ville d'Aix-en-Provence,
- la qualité du projet en termes de faisabilité (ses chances de réussite) et de viabilité (sa propension à procurer des bénéfices à long terme aux bénéficiaires),
- la faculté à promouvoir la concertation et le partenariat solidaire et à mobiliser des partenaires pertinents dans la ville concernée,
- l'intégration des jeunes dans l'action.

Les projets qui ont été retenus s'inscrivent dans la politique d'attractivité et de rayonnement international de la Ville, de promotion de la citoyenneté européenne et de contribution à la solidarité internationale.

Pour rappel, en 2017, ce sont les projets de 16 associations qui ont été soutenus pour un montant de 35 200 euros dont :

- au titre des Relations internationales, 12 subventions pour 30 000 €
- au titre des Affaires européennes, 2 subventions pour 1 200 €
- au titre de l'Humanitaire international, 2 subventions pour 4 000 €

Vous trouverez ci-après le tableau récapitulatif pour 2018

→ Pour les Relations internationales : 13 500 €

Tiers	Association	Nom du projet	Subvention proposée 2018
102248	Entraide et Protection Civile Internationale	Commune V de BAMAKO / Direction Générale Protection Civile Malienne	2 000 €
37425	Centre Franco Allemand	Table ronde "Les femmes dans les entreprises «Aix-Tübingen-Perugia »	500 €
100534	Collectif des Bibliothécaires & Intervenants en Action Culturelle	Festival culturel itinérant au Liban : étape à Baalbeck	2 000 €
49957	Fontaine Obscure	Visions croisées d'un territoire, Aix-Kumamoto	4 000 €
69602	Seconde Nature	Rencontres internationales "Ré-inventer la ville par la créativité" - Montréal ville invitée d'honneur	5 000 €

→ Pour les Affaires européennes : 1 000 €

Tiers	Association	Nom du projet	Subvention proposée 2018
37425	Centre Franco Allemand	Table ronde "Les femmes dans les entreprises «Aix-Tübingen-Perugia »	500 €
46139	Polonica	Fête Polonaise "EST-ivales" dans le cadre du Printemps Polonais 2018 à Aix-en-Provence »	500 €

→ Pour l'Humanitaire international : 3 000 €

Tiers	Association	Nom du projet	Subvention proposée 2018
102248	Entraide et Protection Civile Internationale	Commune V de BAMAKO / Direction Générale Protection Civile Malienne	2 000 €
103377	Natchatiramine	Ecole Ambohitrarivo 3 Surélévation et remblayage de la cour de l'école sur 450 m ²	1 000 €

Ces propositions ont été validées en date du 21 mars 2018.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** 9 subventions exceptionnelles, dans le cadre de l'appel à projets associatifs relations internationales 2018, pour un montant total de 17 500 euros, telles que figurant dans les tableaux récapitulatifs ci-dessus,
- **DIRE** que le montant de 13 500 euros versé au titre des Relations internationales, pour les associations telles que figurant dans le tableau récapitulatif ci-dessus, sera imputé sur la ligne de crédits N° 1091 - imputation 048 6745 920, qui présente les disponibilités suffisantes,
- **DIRE** que le montant de 1 000 euros versé au titre des Affaires européennes, pour les associations telle que figurant dans le tableau récapitulatif ci-dessus, sera imputé sur la ligne de crédits N° 1861 - imputation 048 6748 920, qui présente les disponibilités suffisantes,
- **DIRE** que le montant de 3 000 euros versé au titre de l'Humanitaire International, pour l'association telle que figurant dans le tableau récapitulatif ci-dessus, sera imputé sur la ligne de crédits N° 1779 - imputation° 025 6748 920, qui présente les disponibilités suffisantes,
- **APPROUVER** l'avenant à convention ci-annexé entre la Ville et l'association Seconde Nature.
- **AUTORISER** Madame Le Maire, ou les Adjoints délégués aux Relations internationales, Affaires européennes et Humanitaire international, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer l'ensemble des documents y afférent.

DL.2018-184 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DANS LE CADRE
DE L'APPEL À PROJETS RELATIONS INTERNATIONALES 2018 ET SIGNATURE
D'AVENANT À CONVENTION-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

AVENANT N° 1
À la
CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS
DCM n° DL.2018-98 du 12 mars 2018

Entre
LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE
et
L'ASSOCIATION SECONDE NATURE - N° TIERS : 69602
ANNÉE 2018

Il est établi un avenant entre :

La Commune d'Aix-en-Provence, représentée par Madame Maryse JOISSAINS–MASINI, Maire en exercice, ou par délégation l'Adjoint délégué, Madame Karima ZERKANI RAYNAL et agissant en vertu de la délibération n° DL.2018- du Conseil Municipal du 13 avril 2018,

ci-après désignée « la Commune » ou « la Ville », d'une part,

et

L'Association Seconde Nature- N° TIERS : 69602 - N° SIRET : 499 760 049 00019, dont le siège social est sis 27 bis rue du 11 novembre, 13090 Aix-en-Provence, représentée par Monsieur Christian CARASSOU MAILLAN, Président, dûment habilité par décision du Conseil d'Administration du 20 juin 2016,

ci-après désignée « l'Association », d'autre part.

PRÉAMBULE

Considérant la délibération du Conseil Municipal n° DL.2018-98 du 12 mars 2018 décidant du versement d'une subvention de fonctionnement 2018 de 32 700 € (trente deux mille sept cents euros).

Considérant le projet initié et conçu par l'association, « Rencontres internationales "Ré-inventer la ville par la créativité" - Montréal ville invitée d'honneur », s'inscrivant dans le cadre de la politique publique «N°09» - « Développement du Tourisme et Rayonnement international ».

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE I – OBJET :

Le présent avenant a pour objet de modifier le montant prévisionnel des moyens financiers accordés par la Commune, en intégrant une subvention exceptionnelle au titre de l'Appel à projets Relations Internationales, pour la mise en œuvre du projet Rencontres internationales "Ré-inventer la ville par la créativité" - Montréal ville invitée d'honneur.

ARTICLE II – MODIFICATION DE L'ARTICLE IV.1 – « MOYENS ACCORDES PAR LA COMMUNE - SUBVENTION »

Une subvention exceptionnelle de 5 000 euros s'ajoute au montant de subvention initialement prévu. Ainsi, au titre de 2018, le montant total s'élève à ce jour à la somme de :

37 700 € TTC (trente sept mille sept cents euros)

Le versement de cette subvention exceptionnelle de 5 000 € (cinq mille euros), se fera en une seule fois sur le compte de l'Association dont le RIB est versé au dossier de demande de subvention.

ARTICLE III – AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la convention annuelle d'objectifs signée pour application de la délibération du conseil municipal n° DL.2018-98 du 12 mars 2018 restent inchangées.

ARTICLE IV – COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille.

Fait à Aix-en-Provence, le :

Pour l'Association,
Le Président,

Pour la Commune d'Aix-en-Provence,
Le Maire
Maryse JOISSAINS – MASINI
Ou par délégation l'élu délégué aux Relations
internationales
En vertu de l'arrêté N°A.2017-1618 du 11/10/2017
Karima ZERKANI-RAYNAL